



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT**

**FOURNITURE DE KITS SBC**

**PROGRAMME : CP3**

**FICR / CROIX-ROUGE GUINEENNE**

*(Handwritten mark)*

1. Introduction	
2. Personne de référence pour la procédure de passation des marchés	3
3. Prestations à fournir et spécifications techniques	3
4. Lieu de livraison	4
5. Principes de la procédure de passation de marché	4
6. Calendrier et dépôt de l'offre	4
7. Présentation de l'offre	5
8. Fixation des prix et devise	5
9. Période de validité	6
10. Propriété et responsabilité des offres	6
11. Modification ou retrait des offres	6
12. Évaluation des offres	6
13. Annulation de la procédure d'appel d'offres	6
14. Contenu de l'offre	7
15. Critères d'exclusion, bonnes pratiques commerciales et éthique	7
Critères d'exclusion	
Mauvaise conduite	
Respect des normes éthiques	
16. Critères d'exclusion	8
17. Mauvaise conduite	8
18. Respect des normes éthiques	9
19. Bonnes pratiques commerciales	9



## REFERENCE DE DOSSIER

**CRG/002/2023: FOURNITURE DE KITS**

### 1. Introduction

En présentant son offre, le candidat accepte la totalité, sans restriction, des conditions ci-dessous qui régissent ce marché, comme étant la base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de travail auxquelles il déclare renoncer. Les candidats sont réputés **avoir examiné attentivement toutes les instructions et spécifications** contenues dans ce dossier de demande d'offre et s'y conformer.

### 2. Personne de référence pour la procédure de passation des marchés

La personne de référence pour ce dossier est :

**CROIX-ROUGE GUINEENNE**

Sis Quartier Kobaya, Commune de Ratoma

Tel : (+ 224) 621 88 07 18 / 628 68 22 01 / 624 19 65 95

Email: [crg.responsablelog@gmail.com](mailto:crg.responsablelog@gmail.com) / [crg.secretairegeneral@gmail.com](mailto:crg.secretairegeneral@gmail.com) / [crg.procurement@gmail.com](mailto:crg.procurement@gmail.com)

### 3. Prestations à fournir et spécifications techniques

L'objet du marché est la fourniture par le titulaire de matériels divers.

Ce présent marché est sectionné en deux lots et doit répondre aux spécifications techniques ci-dessous :

N°	Désignation	Description technique	Unités	Quantités
<b>Kits SBC :</b>				
-	Sacs à dos	Fermeture à glissière ; 3 poches extérieures ; Finition en polyester ; Coussin d'assise amovible ; Bretelles réglables ; Étiquette d'identification.	Pcs	700
-	Registre de 500 pages	Registre 500 pages A4	Pcs	700
-	Stylos bleu	Stylo à bille Cristal. Le classique parmi les stylos à bille. Largeur de tracé : 0,32 mm. Couleur de l'encre : <b>Bleu</b> .	Paquet	15
-	Règle de 30 cm	Règle plate incassable de 30 cm	Douzaine	59
-	Paire de botte	Caoutchouc, Paires de bottes de sécurité en caoutchouc, antidérapante,	Paire	700

	antibrasion, antistatique et résistant aux chocs, de couleur noir Made in Italy Model standard Pointures : - 42 : 200 - 43 : 200 - 41 : 100 - 44 : 100 - 45 : 100 <i>NB : Le Fournisseur doit présenter un échantillon</i>		
- Imperméable (Manteaux)	Complet (chemise et pantalon avec bonnet) en polyester avec bande de signalisation et capuchon anti-pluie de couleur jaune, verte et noire. - 150 tailles M - 150 tailles L - 300 tailles XL - 100 tailles XXL <i>NB : Le Fournisseur doit présenter un échantillon</i>	Paire	700

#### 4. Lieu de livraison

La livraison des articles doit avoir lieu à l'adresse suivante :

##### **CROIX-ROUGE GUINEENNE**

Sis Quartier Kobaya, Commune de Ratoma

Tel : (+ 224) 621 88 07 18 / 628 68 22 01 / 624 19 65 95

Les modalités et conditions de livraison seront précisées dans le contrat.

#### 5. Principes de la procédure de passation de marché

La présente procédure de passation de marché se conforme aux principes de :

- Transparence dans le processus de passation ;
- Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés ;
- Égalité de traitement et non-discrimination entre les contractants potentiels.

#### 6. Calendrier et dépôt de l'offre

L'offre doit être déposée à l'adresse suivante :

Sis Quartier Kobaya, Commune de Ratoma

Tel : 621 88 07 18 / 628 68 22 01 / 624 19 65 95

BP: 376

Si vous décidez de ne pas déposer une offre, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par écrit, en indiquant les raisons de votre décision.

	DATE ET HEURE
Date de publication	02/01/2024
Date limite de dépôt des offres	26/01/2024 à 15H00

## 7. Présentation de l'offre

Les offres doivent être déposées en format papier dans une grande enveloppe A3, le soumissionnaire présentera son dossier sous le format suivant :

- Les offres administrative et technique du marché doivent être classées dans une enveloppe A4.
- L'offre financière du marché doit être classée dans une autre enveloppe A4 séparée.
- Les deux offres doivent être mises ensemble dans une enveloppe A3, et doivent être déposées sous plis fermé avec la mention :

**<< Réponse à l'Appel d'offres CRG/002/2023 >>  
FOURNITURE DE KITS SBC**

La liste des éléments devant figurer dans l'offre est reprise dans le point 14 ci-dessous.

**En plus du dossier nous demandons à chaque soumissionnaire de fournir une photo de chaque item. Si possible, une description technique détaillée avec la mention de la marque et du modèle.**

En plus du dossier administratif, nous demandons à chaque soumissionnaire de fournir une description technique détaillée avec la mention de la marque et du modèle et le cas échéant une copie de la notice sont obligatoires pour pouvoir être pris en compte dans l'évaluation de l'offre.

Les échantillons seront demandés après la première évaluation, l'échantillon du soumissionnaire retenu sera remis après la livraison du matériel.



## **8. Fixation des prix et devise**

Les offres devront être libellées en Francs Guinéens (GNF).

Le marché est à prix fermes et non révisables. Le candidat doit fournir une offre détaillée et ventilée des prix.

## **9. Période de validité**

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

## **10. Propriété et responsabilité des offres**

La Croix-Rouge conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les candidats ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

## **11. Modification ou retrait des offres**

Si une information complémentaire est fournie à un candidat pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les candidats.

De sa propre initiative, la Croix-Rouge peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

## **12. Évaluation des offres**

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituées à cet effet. La commission évaluera la **conformité administrative** des offres (tous les documents demandés ont bien été fournis).

Elle réalisera ensuite une **évaluation technique** de l'offre. Les offres techniquement conformes seront alors comparées sur base de différents critères définis à l'avance.

Finalement une **évaluation financière** complètera l'analyse des offres.

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation peut demander pour chaque candidat individuellement de clarifier son offre.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur offre.

## **13. Annulation de la procédure des offres**

L'annulation peut avoir lieu si :

- si on n'a pas reçu au moins 3 offres répondant aux spécifications demandées;
- les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé;

- des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibles ressources financières ;
- il y a des irrégularités dans la procédure.

En aucun cas, la Croix Rouge Guinéenne ne sera tenue pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de cette procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

#### **14. Contenu de l'offre**

Les offres doivent comprendre :

##### **L'offre administrative (30 points) :**

Toute offre n'ayant pas 20 points est éliminée pour la suite du processus, Elle doit contenir les documents et références attestant des qualités du soumissionnaire :

- Une copie du registre commercial RCCM ou Agrément,
- Une copie du quitus des impôts en cours de validé ou la quittance,
- La déclaration de bonnes pratiques commerciales dûment signée (formulaire ci-joint)

Le fournisseur doit savoir qu'un bailleur est dans son droit de réaliser des contrôles de la bonne application de ces règles et principes au sein de la Croix-Rouge mais également auprès des fournisseurs. En particulier, la FICR peut envoyer des personnes mandatées par elle qui pourront exercer leurs pouvoirs de contrôle sur les documents sur place mais également chez tous les contractants et sous-traitants qui ont reçu des fonds de la FICR.

##### **L'Offre technique (50 points) :**

Toute offre n'ayant pas 45 points est éliminée pour la suite du processus

Elle doit contenir :

- Les références de marchés similaires (fournir les copies des bons de commandes, des contrats, des attestations de bonne fin etc....)
- Une proposition technique (la description détaillée du matériel proposé et les photos)
- Délai de livraison
- Des précisions concernant la garantie proposée

##### **L'Offre financière (20 points)**

Elle doit comprendre :

- Une offre financière détaillée et ventilée des prix
- Donner le RIB et/ou la lettre bancaire originale
- Indiquer la durée de validité de l'offre

## 15. Critères d'exclusion, bonnes pratiques commerciales et éthique

Toute personne (Croix-Rouge et partenaire) impliquée dans une procédure d'appel d'offre doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

Toute tentative des candidats d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Tout fournisseur faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous.

## 16. Critères d'exclusion

Tout fournisseur faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous. Sont exclus de la participation à un marché les candidats:

- i. qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- ii. qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;
- iii. qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;
- iv. qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
- v. qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés;
- vi. qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- vii. qui font l'objet d'un conflit des intérêts ;
- viii. qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

## 17. Mauvaise conduite

La Croix-Rouge rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés ou, le cas échéant, résiliera leur marché, dont il est prouvé que les soumissionnaires sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.

La pratique de corruption est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur;

La pratique de fraude est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation;

La pratique de collusion est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires ou candidats, dont le but est d'artificiallement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autre;

La pratique de coercition consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

### 18. Respect des normes éthiques

La CRG doit s'assurer auprès de ses fournisseurs de la non-exploitation du travail des enfants et du respect des droits sociaux fondamentaux et de la dignité des conditions de travail par les candidats mais également par les sous-traitants avec lesquels ces derniers travaillent.

### 19. Bonnes pratiques commerciales

Afin de s'assurer du respect de critères, la Croix-Rouge demande à ses fournisseurs d'imprimer et signer (par la personne habilitée) la déclaration de bonnes pratiques commerciales (voir formulaire ci-joint) et de l'annexer à l'offre qu'il dépose.

Conakry, le 02/01/2024

Le président de la CRG



Youssef TRAORE

**Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales**

Je soussigne \_\_\_\_\_, représentant \_\_\_\_\_ de  
\_\_\_\_\_ déclare avoir lu et compris les Bonnes Pratiques  
Commerciales de la Croix-Rouge définies dans l'article 15 de ce dossier d'appel d'offre.

Au nom de la société que je représente, je certifie que \_\_\_\_\_  
n'est sous aucun des critères d'exclusion, de mauvaise conduite et d'inéligibilité  
mentionnés dans le paragraphe 15 du Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

Je garantis de façon formelle que l'entreprise que je représente respecte le principe de  
non-utilisation du travail des enfants, les droits sociaux fondamentaux et les conditions de  
travail des employés et des sous-traitants.

J'accepte la résiliation du contrat sans indemnités compensatoires si la Croix-Rouge se  
rend compte à posteriori que mon entreprise se trouvait dans l'une des situations  
précitées.

Date \_\_\_\_\_

(Signature et cachet)